

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 avril 2007, a adopté les règlements suivants :

- 07-016** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 48^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**
- 02-177-2** **Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)**
L'objet de ce règlement est de permettre la rémunération du président et du vice-président et de préciser la procédure de recrutement des nouveaux membres.
- 07-011** **Règlement de construction de l'arrondissement d'Anjou**
Ce règlement remplace le Règlement de construction de l'ancienne ville d'Anjou.
- 04-047-30** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Secteur Shearer, St-Patrick, De Condé et Richardson, dans l'arrondissement du Sud-Ouest]
- 06-039** **Règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835**
- 04-047-41** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Densité de construction, dans l'arrondissement de Verdun]
- 04-047-38** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Rue Maguire et l'avenue De Gaspé, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal]

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 2 mai 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon